

# PARISOT 1983

## BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

### AU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 1982

**ECONOMIES D'ENERGIE.** — Des subventions peuvent être accordées par l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie aux communes effectuant des travaux destinés à économiser l'énergie.

Cette question pourra être étudiée par le prochain Conseil Municipal.

**ACHAT DE TERRAIN.** — M. le Maire informe ses collègues que l'acte d'achat à la S.A.F.A.L.T. du terrain de 1 ha 98 a sis au lieu dit « Le Siouré » a été signé le 7 décembre.

**SALLE DES FETES.** — Un projet de règlement pour l'utilisation de la salle des Fêtes sera mis au point par une commission municipale afin d'éviter tous abus ou gêne excessive pour le voisinage.

**F.E.O.G.A.** — Une subvention de 57.823,00 F a été accordée à notre commune pour les travaux de voirie sur les chemins du Castera, de la Verrière aux Parets. Une décision définitive sera prise après les élections.

**VOIRIE.** — M. Lucien PELISSOU, ouvrier d'entretien de la voie publique prendra sa retraite le 1er février 1983. Le prochain Conseil Municipal devra étudier le problème de son remplacement.

### LA VIEILLESSE...

*Tous ces arpens de vie  
Qu'on laisse derrière soi,  
Comme on laisse une terre  
Quand elle ne nourrit plus...  
On grappille les jours  
Assis sous l'abat-jour.  
Et puis quand vient l'hiver,  
On taille ses souvenirs  
Comme on taille la vigne  
Pour fortifier ses membres...  
Ainsi s'en va le cœur  
Quand il n'est plus à l'heure.  
Et, pour de nouvelles récoltes  
On refait les sillons,  
Chaque fois plus tranchants,  
Chaque fois plus profonds,  
Comme ceux qui martèlent  
Les années de nos fronts...  
Vivons « IN-PACE » (en paix)*

### ... LA SAGESSE

*Notre compatriote, M. Alain THÉMIOT qui réside « Au Hibou de Bré » à Bosc del Nat, a qui nous devons ce beau poème, est un animateur très actif de « Radio Grailhet » ou « Val Dadou », l'une des plus sympathiques radios libres de notre région.*

ment par un ouvrier polyvalent ou prendre la décision de faire assurer les travaux de voirie par les soins d'une entreprise.

**CARREFOUR DE LA PIERRE PLANTEE.** — Une nouvelle démarche sera effectuée auprès des Services de l'Equipe-ment pour obtenir la pose de panneaux de présignalisation du « STOP » à ce carrefour.

**FONDS SCOLAIRES.** — Une somme de 1.376,11 Frs accordée par le Conseil Général sera affectée à l'acquisition de fournitures scolaires.

— 25 FEVRIER 1983 —

**BUDGET PRIMITIF 1983.** — Le projet de budget primitif 1983 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 728.803,00 Francs dont 674.942,00 Francs en section de fonctionnement et 53.861,00 francs en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

**ENTRETIEN DES CHEMINS.** — La liste des chemins exigeant des travaux de voirie sera dressée d'urgence et adressée au Service de l'Equipement.

**VOIRIE.** — M. PISTRE, député est intervenu auprès du Ministre de l'Agriculture pour faire obtenir à notre Commune une subvention au titre des travaux de voirie. Une réponse favorable est attendue prochainement.

**E. D. F.** — L'E. D. F. a communiqué la liste des travaux à effectuer en priorité sur les divers postes de la Commune.

**PÉLAN-CLUB.** — Une partie de la place publique jouxtant le lavoir municipal sera aménagée pour permettre le jeu de boules. Un projet d'éclairage de ce terrain sera étudié à une prochaine séance.

**TRAVAUX DE VOIRIE.** — Pour augmenter la visibilité et éviter les risques d'accidents de la circulation, des travaux de foucardage seront entrepris dans les deux virages proches du « Pas de Lis-sou ».

— 15 MARS 1983 —

Cette première séance du Conseil Municipal élu le 6 mars 1983, est présidée par M. Paul POUSSOU, doyen d'âge. Le scrutin pour l'élection du Maire est ouvert et désigne M. Aimé ESCUDIÉ, Maire Sortant, qui reprend la présidence de l'Assemblée pour procéder à l'élection des adjoints qui seront au nombre de trois.

Le vote donne les résultats suivants :

1er adjoint : M. Paul POUSSOU

2e adjoint : M. Denys MIOUËL

3e adjoint : Mme Arlette MARTY

Le Conseil procède ensuite à la désignation des diverses commissions municipales.

Il autorise ensuite M. le Maire à signer les documents régularisant l'emprunt de 78.170 francs auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de voirie subventionnés par le F.E.O.G.A.

— 15 MAI 1983 —

**REMEMBREMENT.** — Monsieur le Maire met le Conseil au courant de la situation actuelle du projet de remembrement, lié à la construction de l'autoroute Albi-Toulouse.

**SECRETARIAT.** — Plusieurs projets concernant le fonctionnement administratif du secrétariat de mairie sont mis à l'étude et feront l'objet d'une décision lors d'une prochaine séance : renouvellement du photocopieur, miniaturisation du cadastre, travaux informatisés.

**VOIRIE.** — Un programme de travaux est envisagé après les constatations faites sur place le 5 Mai dernier par la commission municipale de la voirie.

**CARTE COMMUNALE.** — Le Conseil donne son accord au projet d'un exposé concernant l'urbanisme que feraît l'ingénieur Subdivisionnaire de l'Equipement à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**FACTURE.** — Monsieur le Maire est chargé de répondre à la demande d'un fournisseur qui produit une facture concernant le précédent exercice actuellement clos.

**F. E. O. G. A.** — Après un léger retard dû à un manque de crédits, les fonds destinés au programme de travaux de voirie pourront être débouqués prochainement.

**OUVRIER POLYVALENT.** — La question de création du S. I. V. O. M. étant liée au problème de la nomination d'un ouvrier communal, une décision sera prise prochainement.



La soirée  
grillades

aura lieu  
à PARISOT

SAMEDI 20 AOUT 1983

# LE REMEMBREMENT

se ultérieurement pour décider de l'opportunité et des conditions de cette nomination.

**ECOLE PUBLIQUE.** — Le Conseil recherchera les mesures à prendre pour limiter la vitesse de certains automobilistes qui traversent l'agglomération à une vitesse exagérée.

**S. I. V. O. M.** — Des pourparlers sont en cours avec la commune voisine de Peyroie pour aboutir à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

## 4 JUN 1983

**CARTE COMMUNALE.** — En début de séance, le Conseil Municipal reçoit l'ingénieur de l'Equipement M. LEJEUNE qui a bien voulu venir faire un exposé sur les avantages pour la commune d'avoir dressé une carte communale déterminant les zones constructibles, ce document pouvant, dans un prochain délai être transformé en P.O.S. (Plan d'Occupation des Sol).

**S. I. V. O. M.** — Une très prochaine réunion du Conseil Municipal de Peyroie doit prendre une décision au sujet de la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui grouperait nos deux communes pour assurer, en particulier, les travaux de voirie.

**F. E. O. G. A.** — L'avance sur la subvention prévue au programme du Fond Européen permettra d'engager prochainement les travaux de voirie pour lesquels un appel d'offres a été adressé à plusieurs entreprises.

**SAPEURS-POMPIERS.** — Le Chef de Corps de Lisle-sur-Tarn a constaté le parfait fonctionnement des poteaux d'incendie de notre commune. Il souhaiterait que, pour faciliter l'accès de ces bornes en cas d'urgence, des buses soient mises en place sur deux chemins de la commune. Le nécessaire sera fait.

**RÉSEAU ROUTIER.** — L'Equipement devant procéder à l'aménagement d'arbres, il lui sera demandé d'en abattre plusieurs qui gênent la visibilité sur le réseau routier.

Le panneau indiquant l'entrée du village sur la route départementale venant d'Albi sera déplacé et avancé de quelques dizaines de mètres.

Un panneau « attention école » sera installé sur la voie communale près de la salle des fêtes.

Les services de l'Equipement vont entreprendre des travaux pour améliorer la visibilité sur la route D. 87 près du carrefour de la « Pierre Plantée ».

**C. U. M. A.** — Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la C.U.M.A. de Parisot en qualité de propriétaire de terrains servant de réserve foncière communale et d'une contenance de 4 ha 54 a 16 ca.

## DEMOGRAPHIE

En 1982 nous avons enregistré :

Naissances : 2

Reconnaissance-Légitimation : 1

Mariages : 3

Décès : 6

Au cours de la dernière décennie, du 1er Janvier 1973 au 31 décembre 1982, les actes d'état-civil enregistrés à Parisot sont les suivants :

Naissances : 46

Légitimation : 1

Mariages : 36

Décès : 71

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Parisot, s'est réunie le Jeudi 3 Mars sous la présidence de M. le juge PAILLOUS, en présence de représentants de la D.D.A., de la D.D.E., de la Chambre d'Agriculture, du Cadastre, de la S.A.F.A.L.T., des agriculteurs membres de la Commission et du géomètre chargé de l'enquête préalable sur les exploitations de Parisot.

M. COUTOUZY, de la D.D.A. en a tiré les conclusions :

1°) que les exploitants touchés par le passage de la voie rapide sont favorables au remembrement avec emprise ;

2°) que pour le reste de la surface de la commune, malgré un besoin certain de remembrement et d'assainissement, les agriculteurs à 55 %, ou ne se sentent pas concernés, ou sont contre. Seulement 31 % de ceux-ci sont favorables et, avec 700 hectares, il est difficile de constituer des îlots cohérents de remembrement.

Les autres restent indifférents.

Après discussion, les agriculteurs membres de la Commission demandent un délai de réflexion d'un mois au cours duquel de nouvelles réunions d'information

## Mes Joies

Le premier semestre de l'année a été égayé par deux naissances dans notre commune :

— Celle d'Hélène GINESTET, le 5 mai à Respech, a combié de joie ses parents et son frère François.

— Un petit NICOLAS, né le 23 mai, a rejoint sa grande sœur Deborah au foyer de M. et Mme ALBARDE demeurant au Cluzel.

En adressant des compliments très cordiaux aux parents, nous souhaitons une longue vie pleine de bonheur aux deux nouveaux-nés.

## PARDON... JULIEN !

Tu es né le 23 juin 1982 à ALBI, au moment où l'avent dernier numéro de notre « Bulletin Municipal » sortait des presses de l'imprimerie.

L'avis de ta naissance est resté avec nos articles déjà publiés et nous avons avec honte que nous n'avons pas pensé à toi en décembre dernier.

Ta maman, Monique et tes grands parents Madeleine et Gustave CLAISSE nous pardonneront pour cet oubli bien involontaire dont nous nous excusons bien vivement.

Tu es maintenant un grand garçon d'un an. Continue à grandir en sagesse et en bonne santé à Gratelazze où tu fais la joie de toute ta famille.

## Une intéressante Exposition

Le Bureau du Crédit Agricole de Lisle-sur-Tarn organise dans ses salles du 1er étage une exposition de peinture qui sera ouverte à partir du 10 juillet.

Des artistes de notre canton, tous des amateurs, y présenteront leurs œuvres : tableaux, dessins, peintures sur soie, poteries... qui témoignent d'une maîtrise déjà sûre du trait, de la couleur ou de la forme.

mation, animées par M. PENCRECH auront lieu par quartiers. Cette même commission charge M. le Maire de convoquer les exploitants afin que tous soient contactés, soit au cours des réunions, soit individuellement.

A la première réunion, le 9 mars, on compte 10 participants. Il y en aura 17 le 16 mars et 25 pour la troisième réunion.

Le résultat de cette enquête est satisfaisant puisque 66 exploitants, soit 72,53 % de la surface agricole utile sont favorables et 25, soit 27,74 % de la surface de la commune ne se sentent pas concernés.

Compte tenu de ce résultat, la deuxième réunion de la commission communale qui s'est tenue le 13 avril 1983, décide le remembrement sur la commune de Parisot.

Outre le périmètre défini par le passage de la voie rapide Albi-Toulouse, le reste de la commune, soit 1757 hectares environ en bénéficieront.

En seront exclues, surtout les parties boisées et les exploitations dont le parcelaire est déjà regroupé ou ne nécessite pas un besoin urgent d'assainissement ou celles dont les propriétaires sont hostiles au projet.

En plus des 10 exploitants membres de la Commission, 12 agriculteurs sont proposés pour compléter les sous-commissions par secteur de la commune.

Signalons qu'un avis, paru dans la presse le 12 mai dernier aux « Annonces Légales » a signalé la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement de la commune de Parisot et de Loupiac et informé les intéressés que le dossier d'enquête publique a été déposé en Mairie du 30 Mai au 13 Juin 1983.

Le Maire,

## Bienvenue !

Bien cordialement (quoique avec un peu de retard) nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Bernard VALAT qui demeurent avec leurs trois jeunes enfants à Guilleton où la vie et le climat sont différents de ceux qu'ils connaissent lorsqu'ils résidaient au Tchad.

## BIENVENUE AUSSI...

à Marcel SÉGURA et à ses parents, venus habiter la nouvelle maison qu'ils ont fait construire à la Maisonneuve, tout près de celle de leur sœur et fille Louise, l'épouse de notre collègue du Conseil Municipal Henri RAYNAUD.

Nous souhaitons à nos nouveaux compatriotes une vie longue et très heureuse dans notre commune qui les accueille avec plaisir.

C'est Mme POUSSOU, l'épouse de notre premier adjoint qui représente Parisot à cette manifestation artistique où elle expose quelques gouaches et peintures sur soie.

Nous souhaitons un plein succès à cette heureuse initiative du Crédit Agricole, qui nous offre, non seulement le « bon sens », mais aussi le « bon goût près de chez nous ».

# ► A L'ECOLE PUBLIQUE

## Une Fête réussie !

Beau succès pour la kermesse 1983 de notre école publique. Elle débuta le samedi soir par la désormais traditionnelle soupe ou fromage, animée, en musique par le sympathique duo « MIRELLE et PAPA » dont l'inlassable entrain sut satisfaire les danseurs les plus difficiles. Le dimanche matin, le concours de pétanque vit s'affronter 18 doublettes sur la place publique, tandis que les jeunes élèves de l'école se livraient à la « chasse au trésor ».

L'équipe CANUT-JASSE remporta la palme chez les boulistes en éliminant de justesse en finale la doublette VALAX-LIMOUZY.

Nous ne citerons pas de vainqueur à la chasse au trésor car tous les concurrents sans exception ont été remarqua-

bles par leur adresse et leur débrouillardise.

L'après-midi les stands tenus par les dévoués parents d'élèves, connurent leur habituel succès auprès des nombreux visiteurs de tous âges. Le public put applaudir, en intermède, les exploits des concurrents de la course au sac ou des épreuves d'obstacles, de vitesse et de puériculture auxquelles participèrent des « nourrices » de tous âges.

Comme chaque année c'est donc un brillant succès que remporta la kermesse de notre école, en prélude à la traditionnelle sortie de fin d'année dont la version 1983 a offert aux participants le plaisir d'un rallye facile et attrayant avant le repas qui a rassemblé dans la bonne humeur de nombreux amis de l'école.

## À L'HONNEUR

Au début de l'année, nous avions appris avec plaisir la nomination de notre compatriote M. Georges VISTE au grade de Chevalier du Mérite Agricole.

Nul plus que lui ne méritait une telle distinction qui récompense des dizaines d'années d'activité et de dévouement en faveur de l'agriculture et des agriculteurs.

C'est ce que soulignèrent parfaitement, d'abord M. Aimé ESCUDIE, au nom du Conseil Municipal et de la commune toute entière, ensuite M. Félicien

### Un Sympathique Retraité

L'ambiance était chaleureuse, le 13 février dernier dans la salle de la cantine scolaire où, malgré le froid et la neige, les amis de Lucien PELISSOU étaient venus nombreux lui témoigner leur sympathie à l'occasion de son départ à la retraite.

Accompagné de son épouse Eva et entouré de ses enfants et petits-enfants, Lucien PELISSOU écouta, non sans émotion, la cordiale allocution que notre Maire avait tenu à prononcer au moment où ce dévoué serviteur de la commune cessait ses fonctions.

M. ESCUDIE souligna les services rendus à la collectivité par Lucien PELISSOU depuis son entrée parmi le personnel municipal, comme auxiliaire en 1951. Il rappela son séjour forcé en Allemagne au titre du travail obligatoire et souligna ses qualités humaines dont sa belle et nombreuse famille est le vivant témoignage.

Au nom du Conseil Municipal de PARISOT et de l'ensemble des employés municipaux, M. ESCUDIE remit ensuite à notre ami un confortable fauteuil dont il saura user sans abuser car nous sommes certains que sa retraite sera des plus actives. Elle nous donnera sûrement l'occasion de le rencontrer très souvent sur une route de la commune ou dans une rue du village qui furent son domaine pendant de si longues années.

Tous les nombreux amis de Lucien PELISSOU lui renouvelèrent leurs vœux de longue et paisible retraite.

GILLES au nom du Syndicat Agricole de Parisot, au cours de la simple mais amicale cérémonie qui se déroula dans la salle de la cantine scolaire le 13 février dernier.

Les insignes de Chevalier du Mérite Agricole furent remis à M. VISTE par M. Yves PAGES, Président de la Chambre d'Agriculture du Tarn qui rappela à son tour les qualités personnelles et les mérites professionnels du nouveau décoré auquel l'unissent de très longues années d'amitié.

M. VISTE adressa à tous ses plus vifs remerciements et reporta sur l'ensemble des agriculteurs l'honneur qui lui était fait par cette distinction.

Et c'est par un sympathique vin d'honneur offert par la Municipalité de Parisot que se termina cette simple cérémonie.

### Chez les Agriculteurs

Les élections pour le renouvellement du Bureau de la Chambre d'Agriculture du Tarn ont souligné le grand intérêt que les exploitants de Parisot attachent à leur profession et à leur représentation au sein des organismes corporatifs.

Si, dans notre commune, les électeurs de la catégorie « Retraités », se considèrent sans doute comme peu concernés, n'ont voté que dans la proportion de 35,08 % des inscrits, ceux de la principale catégorie, les EXPLOITANTS sont allés aux urnes en masse puisque le pourcentage des votants atteint 73,92 %.

## 20 ans... déjà !

Le 13 mai 1963, Josette ASSIÉ arrivait à Parisot pour y assurer ses fonctions d'aide familiale. Et depuis vingt ans elle se dévoue au service des malades ou des personnes âgées avec sa gentillesse, sa compétence et sa grande discrétion.

Même si sa modestie doit souffrir de ces quelques lignes, nous tenions à renouveler à Josette notre estime et celle de tous les habitants de sa commune d'adoption où elle ne compte que des amis.

## AU REVOIR, MADAME...

La nouvelle est maintenant officielle : Madame CARIVEN va quitter l'école de PARISOT pour être nommée, dès la rentrée scolaire prochaine à celle de COUF-FOLIEUX où elle assurera la classe du Cours Moyen, tandis que M. CARIVEN reste encore parmi nous à la direction de notre école.

M. et Mme CARIVEN, nommés dans notre commune à la rentrée de 1969 se devouent donc pour nos jeunes écoliers depuis 13 ans déjà. Après avoir eu en charge les cours Préparatoires et Elementaires, Madame CARIVEN s'est consacrée aux tout-petits des classes maternelles et enfantines lorsque l'action de la Municipalité fermement appuyée par les parents d'élèves amena l'ouverture d'un troisième poste en septembre 79.

Si nous sommes heureux avec elle de sa nomination dans la localité de son choix, nous regrettons par contre cette mutation qui prive Parisot d'une institutrice de qualité, attachée à son métier qu'elle assurait avec passion, au risque de compromettre une santé qui parfois donnait des inquiétudes à ses proches.

Le Samedi 25 Juin, au cours d'un sympathique vin d'honneur à l'école maternelle, M. ESCUDIE a évoqué la longue et efficace carrière dans notre village de Mme CARIVEN à qui il remit, dans l'émotion générale, les souvenirs qui avaient tenu à lui offrir la Municipalité, les parents d'élèves et le personnel municipal.

Nos vœux les plus amicaux l'accompagnent dans son nouveau poste dont quelques kilomètres à peine nous séparent ce qui nous laisse espérer que la mutation de Madame Cariven ne sera qu'un « au revoir » pour ses nombreux amis de Parisot.

## BIENVENUE A PARISOT

Dès la prochaine rentrée scolaire, la classe des « petits » sera confiée à Mme CADAUX qui exerçait à Rabastens.

Nous souhaitons à Mme CADAUX une très cordiale bienvenue à Parisot en espérant que son séjour parmi nous sera agréable et fructueux.

## NOS PENES

Le mercredi 8 Juin ont eu lieu à Parisot, les obsèques de Mme Denise MAF-FRE, née TEULET, domiciliée à La Mouline et décédée à la suite d'une longue maladie, le jour de ses 70 ans.

Elle était la belle-mère de notre ami Daniel GINESTES, ancien conseiller municipal, actuellement alité après une délicate intervention chirurgicale.

Nous renouvelons à M. Daniel MAF-FRE, à Jeannine et Daniel GINESTES et à la famille éprouvée par ce deuil, nos très sincères condoléances.

Le 11 février, avait lieu à Galliac les obsèques de M. Moïse EZE, grand-père de M. Christian CARIVEN, directeur de notre école publique.

Dans la foule nombreuse qui assistait à la cérémonie funèbre, on notait la présence de M. ESCUDIE, Maire de Parisot et de nombreux habitants de notre Commune venus témoigner leur sympathie et exprimer leurs condoléances à M. CARIVEN et à tous les siens.

# ÉCHOS DE PARISOT

## BUREAU D'AIDE SOCIALE

Le Bureau d'Aide Sociale de Parisot vient en aide aux personnes dont l'âge, la situation matérielle ou l'état de santé nécessite l'appui de la collectivité.

C'est dans le cadre de cette action de solidarité qu'une distribution gratuite de pommes fut assurée chaque mois pendant la mauvaise saison. Elle était réservée aux personnes inscrites à l'Aide Sociale.

Le Maire ou son adjoint, secondés par Yvon VALAX et son car de ramassage scolaire, assurèrent la réception de ces pommes à Gaillac ou à Lavour et leur distribution entre les 17 ou 18 bénéficiaires, satisfaits de ce petit complément à leur repas habituel.

Notre Bureau d'Aide Sociale ne manquera pas de participer aux prochaines distributions qui pourraient avoir lieu.

## AU PÉTAN-CLUB

Au cours de sa dernière Assemblée Générale, le Pétan-Club de Parisot a été amené à modifier la composition de son Bureau, le Président DENYS MIQUEL et le secrétaire GÉRARD DEDIEU ayant demandé à être déchargés de leurs fonctions en raison de leur lourd travail professionnel.

L'un et l'autre, membres fondateurs du « Pétan-Club » ont bien mérité de notre Société Bouliste dont ils demeurent, cela va sans dire, des membres très actifs.

Le nouveau Bureau a été ainsi constitué :

Président : M. Yvon VALAX  
Secrétaire : M. Paul SAID

Trésorier : M. Jacky PRADELLES

Bonne chance à cette nouvelle équipe dirigeante et tous nos vœux de succès aux boulistes du Pétan-Club.

## DE BONNES NOUVELLES...

Celles que nous avons reçues avec un grand plaisir concernant notre compatriote Mlle Elise BOUNHIOL qui se trouve actuellement à l'hospice de Gaillac où des amis, des parents et dernièrement notre maire M. Aimé ESCUDIÉ sont allés lui rendre visite.

On sait que l'état de vétusté de sa maison de La Palissade où elle vivait seule, ne lui permettait plus de vivre sans risques graves entre ses quatre murs. Elle fut donc obligée de quitter, en avril dernier, cette maison où elle avait vécu tant d'années et dut s'habiller à une vie nouvelle que l'amabilité du personnel de l'hospice de Gaillac lui fit accepter avec moins de regrets.

Tous les habitants de Parisot, qui ne l'oublient pas, souhaitent à Elise BOUNHIOL de longues années de calme et de bonne santé dans sa nouvelle résidence.

## LA COMMISSION CANTONALE DES IMPÔTS

Les représentants de notre commune à cette commission, MM. ESCUDIÉ, BRU et MIQUEL, ont assisté, le 10 mai dernier à une réunion qui s'est tenue à Listes/Torn, et à laquelle participaient les délégués municipaux du chef-lieu de canton et des communes de Parisot, Peyrolé et Loupiac.

De nombreux dossiers de demandes de réduction des Contributions ont été examinés au cours de cette réunion.

## UN CONGRES A PARISOT

Notre village avait accueilli le 20 mars 1983 les salariés de l'Agriculture du Torn groupés au sein de leur Association Syndicale l'A.S.A.V.P.A., dont la 18<sup>e</sup> Assemblée Générale se tenait dans la salle de notre Cantine Scolaire de 9 heures à 13 heures.

Les quelque 70 congressistes ont par-

## \* Pentecôte 83 \*

Une fois encore, l'actif Comité des Fêtes de PARISOT a prouvé que la chance... et la météo sont ses alliés.

Une belle éclaircie favorisa les deux premières journées du samedi 21 et du dimanche 22 après une longue succession de jours tristes et pluvieux qui rendaient inquiets les plus optimistes de nos compatriotes. Si le lundi fut un peu plus maussade, cela ne contraria que très peu le déroulement de nos festivités locales qui, une fois encore, furent une réussite.

Réussite, grâce au choix des orchestres, différents par leurs genres, leurs interprétations et leur répertoire, mais qui assurèrent aux très nombreux amateurs de danses, trois soirées pleines de gaieté et d'entrain.

Réussite le dimanche matin par l'importance de la participation de nos concitoyens au cortège qui alla déposer des gerbes au monument aux morts et rendre ainsi hommage aux héros des deux guerres et de la campagne d'Afrique du Nord.

La cliqué « Les Bleuets » de GIROUSSENS conduisait, en musique, le cortège

Le Gérant : A. Escudie — Imp. Coopérative Montauban

ticulièrement apprécié le geste de notre Municipalité qui avait tenu à leur offrir un vin d'honneur à l'issue de leurs débats avant le banquet amical qui devait regrouper tous les participants dans la salle du restaurant « Chez Manie ».

Voilà une nouvelle et bonne occasion de faire mieux connaître notre village et l'accueil agréable qu'il sait offrir à ses visiteurs.

## LES LOTOS

La Saison des Lotos s'est poursuivie en janvier par celui des Aïdes Familiales qui eut lieu le 8 janvier et celui des Anciens Combattants d'Algérie qui clôturera la saison, le 29 janvier.

Si le premier réunit de nombreux participants et connut son succès habituel, les participants au second ne vinrent pas en foule et ils eurent grand tort car les lots réunis par les dévoués animateurs de la F. N. A. C. A. étaient nombreux et de qualité.

Nous sommes certains que beaucoup d'amateurs de loto ont vivement regretté d'avoir laissé passer une occasion de passer une soirée agréable et, peut-être fructueuse.

Qu'ils s'en souviennent la prochaine fois.

## DON DU SANG

Un prélèvement a été opéré dans notre commune par le Centre de Transfusion Sanguine d'Albi le 4 Mai 1983.

Comme d'habitude de nombreux volontaires se sont présentés à l'Ecole Publique où avait lieu ce Don de Sang qui aidera à sauver peut-être la vie d'un de nos compatriotes.

## AU REVOIR...

à Mimi VERDÉS qui vient d'abandonner la gerance du Café de Parisot où elle avait su se faire de nombreux amis parmi les jeunes et les moins jeunes habitants de notre village et des environs.

Notre « qu revoir » s'accompagne de nos vœux de réussite dans sa nouvelle activité au bord de la Méditerranée.

## et BIENVENUE

à Mme Claudie FRUZZA qui a pris sa succession au « Rétro » où elle a offert un vin d'honneur le dimanche 5 juin pour rendre plus agréable encore son premier contact avec ses futurs clients.

L'ambiance très cordiale de cette manifestation faisaient oublier la récente et stupide intervention d'un énergumène qui, pour quelques instants, croyait transformer Parisot en un village du Far-West, ses coups de feu n'occasionnant heureusement que des dégâts matériels et de fortes émotions.

## A LA PERCEPTION

Ce Bulletin était à l'imprimerie lorsque nous avons appris le prochain départ de Mme LECLERC, notre perceptrice de Listes-sur-Torn nommée dans la région parisienne.

En lui adressant nos félicitations pour cette promotion qui la rapproche de sa famille, nous tenons à souhaiter à Mme Leclerc un plein succès dans son nouveau poste et nous lui adressons nos vœux de réussite pour la suite de sa carrière.

# PARISOT D'AZERBEIDZÉANS

*Nous avons vu que le projet de construction d'une nouvelle église à Parisot provoque des discussions, des échanges de lettres, des pétitions... et les années passent.*

*Nous sommes en 1860.*

**20 AVRIL 1860.** — Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre du Sous-Préfet en date du 3 courant par laquelle Monsieur le Préfet lui demande de proposer au Conseil le point sur lequel la nouvelle église doit être bâtie et ajoute que le point pris sur l'article n° 1113 section B du plan cadastral de la commune a paru le plus convenable à M. le Préfet.

Monsieur le Maire dit au Conseil qu'il est invité également à le faire délibérer sur l'emplacement du nouveau presbytère à construire près de l'église et à faire venir un architecte pour étudier le projet.

Le Conseil, après avoir examiné avec soin la proposition de Monsieur le Maire, accepte le point indiqué par Monsieur le Préfet puisqu'il lui paraît le plus convenable et il prie Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'autorité supérieure pour que cette affaire déjà ancienne ait une prompt solution et faire que Monsieur COUSY ne mette pas de retard dans l'envoi du projet du presbytère.

**16 MAI 1860.** — Le devis est présenté au Conseil. Il s'élève à 7,084,80 Frs et soumis à approbation du Préfet.

**23 SEPTEMBRE 1860.** — Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 25,500 francs pour faire face aux frais de construction et annule toutes les précédentes impositions.

## L'ACHAT DU TERRAIN

**26 SEPTEMBRE.** — Trois jours plus tard, délibération portant acquisition des terrains pour la construction de l'Église et ainsi rédigée : « Vu la promesse de vente souscrite par les tuteurs de Rosalie BRESSOLLES, encore mineure et propriétaire des terrains à acquérir... Vu la loi du 18 Octobre 1790, fait l'acquisition d'une contenance de 16 ares, 16 à prendre sur l'article 1113 Section B... au prix total de 400 Frs. Cette contenance ne comprend pas la surface nécessaire pour les servitudes indispensables au service du culte, laquelle est fournie par les propriétaires des terrains à acquérir, en compensation d'un chemin public devenu inutile par ces constructions ».

**10 JANVIER 1861.** — L'enquête relative à l'acquisition du terrain est approuvée par 124 avis favorables contre 56 sur 180 déclarations.

Le 15 février 1863 le Conseil Municipal se fache : le Plan SIRODOT est repoussé pour la 3e fois dans les termes suivants :

« Vu la lettre de M. le sous-Préfet du 16 janvier 1863 présentant le nouveau plan SIRODOT au Conseil Municipal.

Vu les délibérations de février 1857 et août 1858 relatives à la même affaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, per-

siste à repousser le projet SIRODOT et ajourne à plus tard l'étude d'un autre devis. Il prie M. le Préfet de renvoyer à la Mairie de Parisot les plans et devis du projet COUZY, mais, par un souci d'honnêteté (malgré que ces dits plans aient été rejetés par le Ministère de l'Instruction Publique) demande au Préfet de lui payer les honoraires ».

Le 7 Septembre 1865 il durcit encore sa position de refus par la délibération suivante :

« Vu la lettre du sous-Préfet du 3 courant relative à la rédaction d'un nouveau projet de RECONSTRUCTION de l'Église ».

Vu la nécessité de construire ou d'acheter une maison pour le logement de l'instituteur et pour l'école.

Attendu que dans la localité on ne trouve rien à louer, qui puisse répondre à cette destination,

Délibère : la reconstruction de l'église est ajournée jusqu'à ce que la commune soit libérée de la dépense entraînée par la maison d'école ».

Le 31 décembre de la même année, une décision contradictoire est prise par le Conseil, sans doute dans l'euphorie de ce dernier jour de l'année.

Un membre propose alors au Conseil de construire l'église et le presbytère attendant, sur le terrain acquis par la commune de la mineure BRESSOLLES, terrain dont l'achat a été approuvé par le Préfet. Il propose également de voter une somme de vingt mille francs environ pour la construction de ces divers édifices sans avoir égard aux plans et devis qui ont été déjà faits.

Le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien désigner un architecte pour établir un nouveau devis dont le chiffre se rapprocherait le plus de celui existant.

Mise aux voix, cette proposition est votée à la majorité : 7 pour, 5 contre.

En marge de cette délibération figure le sous-entendu suivant très significatif : « le presbytère attendu servira pour le logement de l'instituteur et de maison d'école ».

Et voilà : le tour paraît joué. Mais pas pour longtemps.

En effet, le 26 février 1866, le Conseil Municipal, est réuni en session ordinaire, assisté des plus forts imposés en nombre égal (soit 12 pour un total de 24 participants).

Cette réunion est provoquée par une dépêche du sous-Préfet datée du 6 janvier, invitant les plus forts imposés à approuver la délibération du 31 décembre et à voter vingt mille francs pour la construction de l'église et du presbytère.

Mais si les douze plus forts imposés sont bien présents, huit conseillers seulement sont là, dont quatre qui étaient hostiles au projet en question.

## UN NOUVEAU CONSEIL

Nous pouvons supposer que la réunion n'a pas dû se dérouler dans l'euphorie. Il faut noter également que le Conseil Municipal avait été renouvelé six mois plus tôt et que la nomination par le Préfet du nouveau maire : RIEUGNÉ Jean-Pierre, successeur de BOUNHIOL Joseph, décédé, était toute récente, ce-

là ne favorisait sans doute pas l'unanimité des vues.

Le nom du conseiller auteur de la proposition d'achat n'est pas mentionné sur les comptes-rendus. Par contre, un autre qui était favorable au projet mais absent lors de la deuxième réunion (je ne citerai pas son nom) voit figurer à côté de sa signature un très irrespectueux « illettré » qui sera accolé à son paraphe pendant toute la durée de son mandat.

Tous ces détails sont donnés pour illustrer le climat de tension qui devait régner à ce moment-là.

En définitive la proposition du 31 décembre est rejetée par treize voix sur vingt votants.

Le 12 septembre de la même année, une nouvelle délibération confirme cette opposition et la réelle situation de la commune et de ses habitants.

N'oublions pas que cette époque coïncide avec le commencement du déclin de Napoléon III accéléré pour la Guerre du Mexique (1862-1867). La malheureuse intervention de la France (destinée à établir dans ce pays un empire catholique au profit de Maximilien d'Autriche) touche à sa fin après la débâcle de l'armée du général BAZAINE et son réembarquement précipité à Vera Cruz en mars 1867 devant la menace prussienne sur notre pays. On sait que Napoléon III sera contraint à la guerre et devra capituler à Sedan le 2 Septembre 1870.

## UN EMPRUNT

Revenons à cette réunion extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 12 Septembre 1866 sous la présidence du Maire et qui groupait 9 conseillers assistés, conformément à la loi des plus forts contributables au nombre de 6. En voici le compte rendu :

« Vu la lettre de M. le sous-Préfet et suite au rapport dressé par l'architecte du département concluant à la reconstruction de l'église, celle existant présentant des dangers pour la sécurité publique ;

Considérant qu'en 1863 la commune a été totalement ravagée par la grêle, et que l'année suivante s'est encore fortement ressentie de ce fléau ;

Considérant que dans l'année courante un semblable sinistre, à deux reprises différentes, a de nouveau enlevé toutes les récoltes et que la grande majorité des familles se trouvent dans la gêne ;

Considérant l'emprunt considérable qu'il faudra faire pour la reconstruction de ce monument, attendu que la commune est privée de toute ressource et de fonds disponibles ;

Le Conseil, dis-je, pour ménager la population et arriver au même résultat,

Délibère :

- 1°) — qu'il fait voter une somme de vingt mille francs dans dix ans consécutifs, donc deux mille francs chaque année à partir du 1er Janvier 1867,
- 2°) — qu'avec les fonds provenant de cet impôt il soit acheté des rentes sur l'Etat à 3 %,
- 3°) — qu'au terme de six ans, il

doit procéder à la reconstruction de cet édifice ».

Le 22 Mai 1867, nouvelle délibération sur la même question :

« Le Conseil Municipal considérant que la commune peut disposer de 3.000 francs sans entraver la marche des divers services, délibère :

1°) que la commune soit autorisée à acheter six obligations à court terme au Crédit Foncier par l'intermédiaire de M. Fabre, notaire à Lisie, correspondant du Crédit Foncier, membre du Conseil Municipal de Parisot, ici présent et acceptant ;

2°) que les tirages de rente soient déposés dans le bureau du Percepteur sur récépissé ».

Ces deux délibérations sont des décisions concrètes qui laissent espérer, à terme, une réalisation concrète.

### UN CRI D'ALERTE

Mais, une lettre du Conseil de Fabrication du 4 octobre 1868 signale :

« l'état alarmant de l'église qui tombe en ruines et délabère sur la nécessité de reconstruire sans retard après s'être assuré de la vérité du fait et s'appuyant sur les motifs suivants :

1°) attendu que l'église est d'une insalubrité manifeste : l'eau sainte de tous côtés, le pavé et surtout celui du choeur en est constamment imprégné, les livres s'y moisissent, le bois ne résiste pas à cette humidité.

2°) attendu que l'église peut à peine contenir 300 âmes tandis que la paroisse est composée de 986 âmes, sans compter 100 étrangers qui fréquentent cette église tous les dimanches,

3°) attendu que déjà les hommes de l'art ont signalé plusieurs fois le danger imminent de ce vieil édifice ; notamment M. SIRODOT, architecte diocésain et M. l'Architecte départemental qui a visité les lieux tout récemment.

que depuis lors la situation s'est fortement aggravée puisque une partie considérable d'un mur du porche a croulé, l'autre partie menaçant de tomber à chaque instant. De plus les 100 personnes qui entendent la messe chaque dimanche dans cet endroit sont exposées à des accidents graves. Les planches de la voûte se détachent ; quelques-unes sont suspendues en l'air. Les lézardes nombreuses qui sillonnent l'église s'élargissent de plus en plus ; dernièrement encore, un morceau considérable de maçonnerie est tombé du mur qui soutient la chaire et plusieurs planches se sont détachées de la voûte de la chapelle de la Sainte Vierge.

Touché par toutes ces raisons et voulant se mettre à l'abri de toute responsabilité, le Conseil de la Fabrication est d'avis qu'il est très urgent de sortir de l'église actuelle et de pourvoir à une construction nouvelle. Il s'empresse d'informer M. le Préfet de cet état de choses et supplie ce digne ma-

gistrat de prendre un vif intérêt à cette affaire et d'user de tout son pouvoir pour la mener à bonne fin ».

M. le Maire qui était présent a assuré que le Conseil Municipal était décidé à commencer la nouvelle église sous peu de temps, ceci en contradiction avec une délibération de ce même Conseil deux mois plus tôt, le 8 août 1868, ainsi rédigée :

« M. le Maire a mis sous les yeux du Conseil Municipal une lettre du Sous-Préfet, du 14 juin, accompagnée d'une lettre de M. le Curé de Parisot tendant à engager ledit Conseil à prendre les mesures nécessaires pour faire dresser les plans et devis de l'église dont la construction est projetée.

Ledit Conseil considérant qu'il n'a d'encensé qu'une seule annuité pour la construction de la nouvelle église et que d'ailleurs, la vieille église n'est pas encore en danger de crouler, pour ces motifs, il déclare qu'il était important de laisser échoir d'autres annuités avant d'entreprendre la construction de la nouvelle église ».

### LE PRESBYTÈRE

Le 22 août 1870, le Conseil Municipal délibère :

1°) qu'il autorise M. le Maire à mandater les « fonds sur les dépenses im prévues de 1870 pour achever de payer les travaux de la clôture du cimetière ».

2°) que, s'il y a lieu, il délègue M. le Maire ou M. l'Adjoint « pour acheter la maison DELPY (actuellement maison diocésaine, ancien presbytère) sise à côté de l'emplacement de la nouvelle église, maison qui est très commode, soit pour servir de presbytère, soit de maison commune et d'école, ladite maison devant être mise en vente par licitation, le propriétaire étant en faillite ».

Quelques semaines plus tard c'est le désastre de Sedan et l'abdication de Napoléon III le 2 Septembre avec l'élection de l'Assemblée Constituante de la IIIe République et, au plan local, la dissolution du Conseil Municipal.

Le 2 octobre 1870, un premier Conseil d'Administration, Provisoire de 4 membres qui gère la commune, demande au sous-préfet de s'adjindre cinq membres supplémentaires dont il présente la liste à son agrément. Cette demande est accordée.

Le 9 octobre, le nouveau Conseil Municipal provisoire est en place et désigné comme Maire M. BOUNHIOL Justinaire.

Le 16, le Conseil vote 500 frs pour achat d'armes.

Le 17 novembre, à la suite d'une circulaire préfectorale, la commission municipale est amenée à voter la somme de 3.382 frs pour l'équipement et frais de la Garde Nationale Mobile. Le procès-verbal de la réunion mentionne :

« Considérant que la commune avait fait une économie de 5.060,29 Fr qui

devait être employée à l'achat d'une maison d'école et commune dont elle a un pressant besoin.

Mais considérant que le besoin de sauver la Patrie est plus urgent encore... ».

Et voilà comment les bonnes occasions s'envolent !

Le 29 décembre 1870, à la suite d'une circulaire préfectorale, la Commission Municipale est amenée à délibérer « qu'il n'y avait pas lieu de créer des « Aïe-liers de Charité » (embauche des pauvres pour des travaux sur les chemins) dans ladite commune, attendu qu'il manquera plutôt des bras que du travail et qu'il fallait laisser les subventions de l'Etat à des communes plus nécessiteuses.

Qu'il y avait lieu par contre de faire une réparation locative urgente à l'église de la commune en attendant d'en faire une de neuve et qu'alors elle votait une somme de 200 frs à cet effet ».

Le 27 Juin suivant, nouvelle délibération ou il est précisé :

« Etant donné que la commune a épuisé une partie de ses ressources disponibles en frais de la Garde Nationale et que les fonds affectés à l'église ne s'élèvent qu'à quelques 9.000 frs, il n'y a pas lieu de procéder à ce travail (de construction) mais qu'il y a lieu de faire une réparation à l'église actuelle pour la préserver de ruine en attendant de pouvoir faire la neuve ».

Le 19 novembre 1871, une délibération mentionne :

« ... ledit Conseil a nommé MM. RIEUGNE, Maire, BOUNHIOL, adjoint et MAS-SOT pour s'occuper d'aller voir une église dans les environs afin de faire dresser un plan et un devis semblables pour la construction de l'église de Parisot ».

Nous sommes persuadés qu'il est fait allusion à Montans où l'église nouvellement construite doit être démolie quelques 50 ans plus tard pour cause d'insécurité et vice de construction. Avouez que la référence n'était pas heureuse mais, dans l'ignorance des suites regrettables, seule la grandeur comptait pour certains à cette époque malgré le manque de crédits.

### UN NOUVEAU DEVIS

Le 1er Janvier 1872, nouvelle délibération relative à la construction de l'église :

« Vu que la commune n'a encassé que 13.000 fr., alors que la nouvelle construction coûtera plus de 30.000 fr.,

Vu qu'il est urgent de commencer le plus tôt possible, il y a lieu :

1°) de demander à l'Administration de faire la nouvelle église par économie sans avoir recours au secours du gouvernement qui a assez à faire en ce moment.

2°) que pour subvenir en partie à ladite dépense, il y avait encore lieu de demander à l'Administration l'autorisation d'employer le tiers des prestations qui sont à la disposition de la commune pour faire le charroi des matériaux nécessaires et de suspendre pendant un an les travaux des chemins ruraux et d'être autorisé encore à s'imposer une journée de plus par paire de vaches et par homme pour compléter ce travail.

Ledit Conseil prie M. le Sous-Préfet d'entrer dans ces vues et ladite église pourra bientôt se commencer.

Ainsi délibéré... »

à suivre

**PARISOT D'AUJOURD'HUI**  
Prépare activement  
**La Soirée-Grillades**  
du 20 Août 1983